

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 septembre 2014 DE LA COMMUNE D'AVERNES

Date de convocation : L'AN DEUX MILLE QUATORZE
28/08/2014
Date d'affichage : le DEUX SEPTEMBRE à VINGT ET UNE HEURES
28/08/2014

Nombre de conseillers : Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de
En exercice : 15 Monsieur Daniel BAILLEUX
Présents : 13
Votants : 14

Etaient présents : D.BAILLEUX- P.FURLAN- Ch. LEHETET –P.VACHER- MT GLÜCK – E. HIBON –
S.POULAIN-DUVAL - CH.NOBLIA – G.DEMARET – D.LESNÉ - V. ANTOLOTTI – V.LEGEAY - F. MAIRE
Absent excusé représenté :
CH. MARCHAND-TARDIF a donné pouvoir à P. FURLAN
Absent excusé : N.GOUZI
Formant la majorité des membres en exercice
M. E. HIBON a été élu secrétaire.

Délibération N° 2014 – 40

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1– BUDGET COMMUNAL M14 – diminutions et augmentations de crédits

Le Maire explique qu'à la suite de dépenses exceptionnelles non prévues au budget primitif, (Indemnité de 15798 € payée suite à la décision du tribunal dans le cadre du contentieux contre l'architecte du dossier silo, remboursements aux parents pour les annulations cantine ou garderie, dégâts des eaux et bris de glace) il est nécessaire d'émettre une décision modificative.

Il propose de diminuer les comptes suivants :

Chapitre 011 – Charges à caractère général pour un total de 16 200 €

60632	F. de petit équipement :	- 2 000 €
60633	F. de voirie :	- 1 200 €
61521	Entretien de terrain :	- 1 000 €
61523	Entretien voies & réseaux :	- 4 000 €
61551	Entretien matériel roulant :	- 2 000 €
61558	Entretien autres biens mobiliers :	- 4 000 €
6288	Autres services extérieurs :	- 2 000 €

Au profit du compte : 6718 pour 16200 €

Chapitre : 67 Autres charges exceptionnelles

Après délibération, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération N° 2014 – 41

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR POUR LA RESTAURATION D'UN PETIT PAVILLON ANCIEN PRES DE LA MAIRIE

Le maire propose de demander l'aide du PNR pour la restauration du petit pavillon servant de local technique aux cantonniers.

L'ensemble du bâtiment est en très mauvais état, de grosses pierres s'effritent et se désagrègent et une partie de la corniche est dégradée. Un rejointoiement et le nettoyage sur l'ensemble de la façade sont également nécessaires.

Deux devis estimatifs ont été demandés pour les travaux de rénovation :

Ste ABM ZA LES PRES 27620 GASNY -

Montant HT : 16 019.64 € TTC : 19 223.57 €

Ste CCR ZA DU PARADIS 95660 CHAMPAGNE/OISE

Montant HT : 16 707.14 € TTC : 20 048.57 €

La commune s'étant engagée dans l'objectif zéro phyto, cette opération pourrait être subventionnée à hauteur de 70 % par le PNR. La différence entre la dotation attribuée et le montant TTC de la facture resterait à la charge de la commune. Un dossier a été adressé au PNR.

Après délibération,

Cette proposition est approuvée, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le conseil municipal demande également de prévoir en plus, la remise en état du toit et de la corniche sur l'autre pavillon.

Délibération N° 2014 – 42

Objet : DEPLACEMENT DES PANNEAUX D'ENTREE DE LA COMMUNE
--

Le Maire informe que trois panneaux d'entrée du village doivent être remplacés avant fin septembre 2014 :

2 sur D43 - côté cimetière et direction Seraincourt

1 sur D 81- côté Théméricourt.

Et que M. CARLUCCI (Conseil Général) propose de déplacer le panneau situé sur la Route de Théméricourt de 50 mètres, du point de repère au point de repère afin d'inclure la voirie devant l'Huilerie de M. Duval et la propriété de Mme LECOQ.

Le Maire rappelle que le panneau d'entrée de la commune délimite l'entretien des trottoirs et bordures à charge de la commune ou du département. En cas de déplacement, il est nécessaire d'adresser les demandes d'autorisations auprès des concessionnaires pour s'assurer qu'aucun conduit n'est présent au nouvel emplacement.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés ;

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 H 30 ;